

## **Consignes MEM2:**

L'oral en lui-même dure 10 minutes : **5 minutes de synthèses** et **5 minutes** où il faudra répondre à une ou plusieurs **questions ouvertes** (le but sera de développer au maximum ses réponses et d'approfondir son argumentation).

Vous avez **15 minutes pour vous préparer**, durant cette préparation vous devez :

- Faire une synthèse globale du texte (Titre, Source, De quoi ça parle, ...)
- Extraire 5 mots clefs du texte (Mots qui pour vous sont les plus importants du texte)
- Justifier ces mots clefs (Pourquoi avoir choisi ces mots, quels sont leur importance dans le texte ?)

S'il vous reste du temps, identifiez les problématiques du texte, trouvez des solutions à ces problématiques, écrivez ce que vous pensez du texte, ...

Ø Cela pourra toujours être utile pour répondre par la suite aux questions du jury et vous permettra d'approfondir votre analyse de texte!

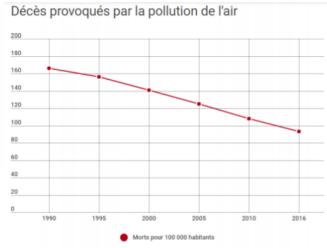
## SUJET: Pollution de l'air, un fléau mondial.

La pollution de l'air, extérieur ou intérieur, frappe surtout les zones les plus peuplées, selon le Rapport sur l'air 2018. Pour un humain sur trois, c'est la double peine : l'air qu'il hume dehors est aussi vicié que celui de son foyer. Chaque année le Rapport sur l'air fait le point sur la qualité de l'air que nous respirons, et son impact sur la santé. Réalisé en collaboration par le Health Effect Institute, l'Institute for Health Metrics and Evaluation et des experts de l'Université de British Columbia, ce rapport évalue le nombre de décès prématurés dus la piètre qualité de l'air, et montre les taux de pollution par pays de différents indicateurs : particules fines, concentration en ozone, et pollution des foyers par les combustibles domestiques (charbon,biomasse...) Respirer tue ? Plus d'un mort sur dix a succombé à l'air vicié, sur la planète, en 2016 (11 %). L'effet conjugué des particules fines dehors et au sein des foyers a encore tué 6,1 millions de personnes. Mais c'était pire avant : rapporté à l'évolution démographique, ces décès ont baissé de 12 % depuis 1990, selon le rapport publié lundi par l'IME, institut américain de la santé.

De quoi meurt-on ? L'air pollué favorise les problèmes cardiaques, vasculaires, respiratoires et les cancers. Mais aussi la maladie d'Alzheimer, le diabète ou encore l'autisme. [...] C'est la quatrième cause de décès dans le monde, après l'hypertension, la malnutrition et le tabagisme. [...] Qui en est victime ? [...] 95 % de la population vit dans des zones où les taux de particules fines dépassent le seuil de 10 microgrammes par m3 d'air préconisés par l'Organisation mondiale de la santé. « Les Très vieux et les très jeunes en sont les plus affectés, observe Bob O'Keefe, vice-président de l'IHME. Les plus de 70 ans perdent 24 % d'années « de vie en bonne santé » ; les moins de 5 ans,18 %. » Les inégalités sont aussi sociales. [...] Les États les plus pauvres sont 11 fois plus pollués que les riches, contre 6 fois moins en 1990. La pollution de l'air est dans le collimateur de l'Europe, où elle régresse mais tue toujours.

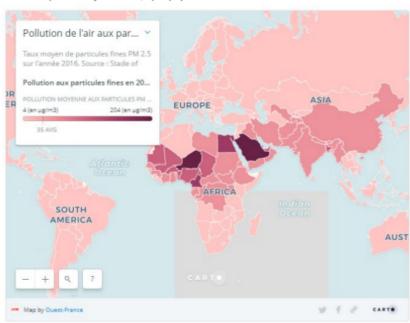
Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel, par quelque procédé que ce soit, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.





Nombre de morts (âge standardisé) pour 100 000 habitants à cause de la pollution de l'air de 1990 à 2016. Données State Of Global Air 2018

## Le taux de particules fines PM 2,5 par pays :



Avec des inégalités géographiques ? [...] Afrique du Nord et de l'Ouest, Moyen-Orient, Inde, Chine et Asie du Sud-Est sont dans le rouge. La Chine et l'Inde, surpeuplées, enregistrent à elles seules la moitié des morts de pollution atmosphérique. En cause : les industries (charbon), les pratiques agricoles (brûlis), les transports...

OUEST FRANCE, 18 Avril 2018.

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel, par quelque procédé que ce soit, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.